



# LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN ALTERNANCE

Secteur d'intégration, la branche propreté mène depuis de nombreuses années une politique dynamique et volontariste d'insertion et de qualification qui vise particulièrement les jeunes.

Faisant face à un développement continu, une augmentation de la technicité des métiers et une pyramide des âges déséquilibrée, les entreprises ont besoin de recruter et de former des jeunes pour accompagner leur croissance.

Pour répondre à ces enjeux, la branche a fait le choix de développer l'alternance.

Pour soutenir cette démarche auprès des entreprises et auprès des jeunes dont beaucoup sont confrontés à des situations sociales et financières difficiles, le FARE a créé le Fonds d'Aide aux Jeunes en Alternance.

**Le FAJA est dédié aux apprentis des CFA Propreté et aux jeunes recrutés en contrat de professionnalisation pour préparer un Certificat de qualification professionnelle (CQP) Propreté.**

Il a pour objectifs de :

## › Conforter l'engagement des entreprises dans le développement de l'alternance

En luttant contre les ruptures anticipées de contrats.

## › Améliorer l'attractivité du secteur auprès des jeunes

En apportant des éléments de réponses à leurs difficultés sociales et financières qui pourraient porter préjudice au bon déroulement de leur contrat.

## › Favoriser la mobilité

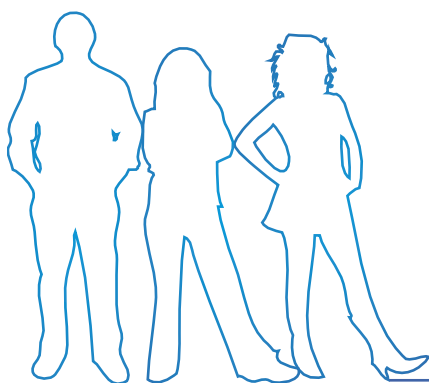
En permettant l'accès à la formation à des jeunes de zones géographiques éloignées des centres de formation du secteur.

## › Limiter les risques de rupture

En venant en aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés sociales ou financières pendant leur contrat.

## › Sécuriser l'emploi

En cofinçant des outils d'insertion durable comme le permis de conduire.





# LES CHAMPS D'INTERVENTION DU FAJA

Le FARE s'appuie sur les CFA Propreté et les organismes de formation préparant aux CQP de branche en contrat de professionnalisation pour déployer le fonds d'aide. Ces centres dédient des référents pour effectuer le suivi des jeunes. Ils sont les garants de la réussite du dispositif.

## Le référent a pour rôle :

- > d'informer sur le Fonds d'Aide aux Jeunes en Alternance,
- > de détecter les difficultés des jeunes et d'analyser leurs besoins,
- > de les aider dans la constitution de leur dossier,
- > de rechercher avec le jeune des aides complémentaires au Fonds d'Aide,
- > d'effectuer le relai entre le jeune et le FARE,
- > d'être un médiateur si des difficultés apparaissent entre le jeune et l'entreprise ou entre le jeune et le centre de formation.

TYPE D'AIDE	DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT
 <b>LES AIDES COLLECTIVES À L'HÉBERGEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Objectifs</b> : favoriser la mobilité professionnelle des jeunes. Améliorer l'accès géographique aux CFA Propreté.</li><li>&gt; <b>Condition d'attribution</b> : éloignement géographique du centre de formation.</li><li>&gt; <b>Nature des hébergements</b> : le FARE et les CFA Propreté lient des partenariats avec des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), internats, résidences, etc... pour mettre à disposition des jeunes des chambres et des studios. Grâce au principe de l'alternance, deux jeunes peuvent occuper un même hébergement.</li></ul>
 <b>LE PERMIS DE CONDUIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Objectif</b> : sécuriser le parcours professionnel. La mobilité est un facteur d'employabilité primordial dans le secteur.</li><li>&gt; <b>Condition d'attribution</b> : cofinancement sur demande de l'employeur pour les apprentis qui ont besoin du permis pour occuper leur emploi.</li></ul>
 <b>LES AIDES INDIVIDUELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Objectifs</b> : sécuriser le parcours de formation et l'intégration dans l'entreprise. Favoriser la mobilité.</li><li>&gt; <b>Condition d'attribution</b> : sur étude d'un dossier mentionnant le motif de l'aide, la situation familiale et financière du jeune.</li><li>&gt; <b>Nature des aides</b> :<ul style="list-style-type: none"><li>* <b>Mobilité</b> : soutien aux réparations ou à l'achat d'un véhicule, aide à l'usage des transports en commun,...</li><li>* <b>Secours d'urgence</b> : endettement, dépenses nécessaires avant l'arrivée du premier salaire,...</li><li>* <b>Hébergement</b> : caution,...</li><li>* <b>Santé</b></li><li>* <b>Autres</b> : garde d'enfants,...</li></ul></li></ul>
 <b>L'ALLOCATION ÉQUIPEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; <b>Objectif</b> : se procurer les équipements de base (chaussures de sécurité, blouse, calculatrice,...).</li><li>&gt; <b>Condition d'attribution</b> : aucune. Cette aide est délivrée automatiquement dès la signature du contrat à tous les jeunes alternants.</li></ul>

